



© Pierre Hybré/MYOP

Vélo Île-de-France

Faire du vélo un véritable mode de transport pour tous les Franciliens



Faire du vélo un véritable mode de transport pour tous les Franciliens

Dans la continuité de son ambitieuse stratégie pour faire du vélo un mode de transport du quotidien, la Région Île-de-France accompagne le développement du réseau Vélo Île-de-France, grâce à des aménagements cyclables attractifs, offrant une bonne qualité de service, de confort et de sécurité à tous. Le réseau Vélo Île-de-France, constitué de onze lignes régionales dont la programmation est phasée, apporte une véritable réponse aux besoins des cyclistes et permet de rendre ce moyen de transport accessible au plus grand nombre. La Région, accompagnée par le collectif Vélo Île-de-France à l'origine du projet, a su convaincre les principaux acteurs du vélo, dont une majorité de collectivités. C'est cette adhésion qui permet au projet de se concrétiser aujourd'hui. Le partenariat avec les collectivités et le [Collectif Vélo Île-de-France](#) a permis, à travers plusieurs étapes

de concertation, de définir les différentes lignes du réseau Vélo Île-de-France et un cahier des charges pour sa réalisation. Pour mener à bien cet ambitieux projet et coordonner les initiatives, la Région anime des instances collégiales qui regroupent les maîtres d'ouvrage des itinéraires. Elle s'appuie sur l'expertise de ses partenaires, dont le Collectif Vélo Île-de-France. Elle s'est par ailleurs engagée à financer le réseau Vélo Île-de-France à hauteur de 60 %, soit 300 millions d'euros pour la phase I du projet estimée à 500 millions d'euros. Le réseau Vélo Île-de-France, réseau cyclable qualitatif répondant à un standard technique exigeant, permettra à terme de faire du vélo un véritable mode de transport pour tous les Franciliens.



© Région Île-de-France / Elodie Gregoire

Valérie Péresse
Présidente de la Région
Île-de-France

VIF : le réseau Vélo Île-de-France un projet régional novateur

Pour encourager les déplacements quotidiens à vélo, la Région Île-de-France porte un projet de réseau cyclable à haut niveau de service : le réseau Vélo Île-de-France.

Dans la continuité de la politique régionale, le réseau Vélo Île-de-France vise à développer et à améliorer les déplacements quotidiens à vélo. Imaginé par le Collectif Vélo Île-de-France, qui regroupe plus de 8.000 adhérents, le projet, porté et structuré par la Région, offrira aux cyclistes franciliens des infrastructures larges et confortables, attractives et continues.

La Région Île-de-France, moteur du projet

La Région joue à la fois le rôle de coordonnateur et de financeur dans la mise en œuvre du réseau Vélo Île-de-France. La Région ne disposant pas de compétence voirie, elle s'appuie sur les collectivités pour concrétiser le chantier. La Région mobilise donc les acteurs pour construire avec eux la solution d'aménagement la plus pertinente. Collectivité d'investissement, elle finance également le projet à hauteur de 60 %.

Sous réserve que les collectivités maîtres d'ouvrage participent aux différentes instances de gouvernance (voir pages 6-7) et respectent le cahier des charges (voir pages 10-11), elles peuvent recevoir le soutien de la Région.

Une mise en œuvre en deux étapes

Pour éviter la dispersion des moyens financiers et humains, la Région propose de réaliser le réseau Vélo Île-de-France en deux temps. Les axes retenus dans le cadre de la première phase sont les plus stratégiques et les plus avancés : ils seront mis en service avant 2025. Ce passage n'exclut pas la possibilité de travailler sur les itinéraires de la phase 2 dès à présent, à condition que les axes concernés desservent des sites olympiques ou fassent l'objet d'un projet de restructuration conséquent.

300 M€

investis par la Région
sur la phase I

» UN ENGAGEMENT RÉGIONAL HISTORIQUE

Avec une aide régionale à hauteur de 60 %, la Région Île-de-France porte un projet ambitieux. Jusque-là, les exemples de réseau cyclable à haut niveau de service étaient réalisés par des collectivités qui disposaient de l'ensemble des compétences pour le mettre en œuvre : gestionnaires de voirie, gestionnaire du domaine public, etc.

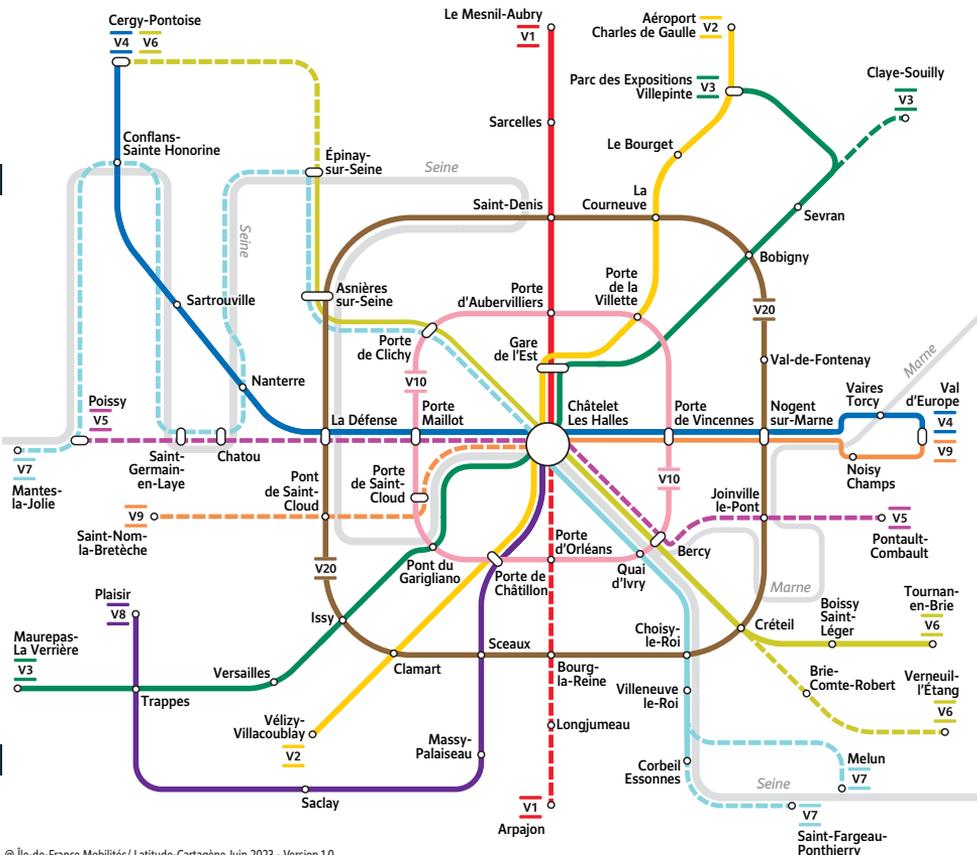
750 km de voies cyclables sont à aménager d'ici 2030



Pistes cyclables aménagées



- V1** Le Mesnil-Aubry
Arpajon
- V2** Aéroport Charles-de-Gaulle
Vélizy-Villacoublay
- V3** Parc des Expositions Villepinte/
Claye-Souilly
Maurepas - La Verrière
- V4** Val d'Europe
Cergy-Pontoise
- V5** Pontault-Combault
Poissy
- V6** Tourman-en-Brie/Verneuil-l'Étang
Cergy-Pontoise
- V7** Saint-Fargeau-Ponthierry/Melun
Mantes-la-Jolie
- V8** Plaisir
Paris
- V9** Val d'Europe
Saint-Nom-la-Bretèche
- V10** Petite ceinture
- V20** Grande ceinture



@ Île-de-France Mobilités/ Latitude-Cartagène Juin 2023 - Version 1.0

Légende

Légende

- Phase 1
- - - Phase 2

Les principes fondamentaux du réseau Vélo Île-de-France

Le réseau Vélo Île-de-France est un réseau cyclable à haut niveau de service qui répondra aux besoins des cyclistes du quotidien. Sa valeur ajoutée :



Confort



Sécurité



Continuité



Efficacité



Lisibilité



Capacité

Les acteurs du projet

Construire le réseau Vélo Île-de-France autour d'un consensus, des collectivités aux associations, des techniciens aux maîtres d'ouvrage : telle est l'ambition de la Région Île-de-France.

Pour garantir la qualité du projet, la Région a imaginé une gouvernance associant l'ensemble des parties prenantes. Les collectivités situées sur le tracé du réseau Vélo Île-de-France sont au premier rang des acteurs du projet. Le chantier s'appuie également sur le Collectif Vélo Île-de-France et sur l'expertise technique de l'Institut Paris Region et du Cerema.

Deux grandes instances de gouvernance

La gouvernance du projet s'appuie sur deux grands types de comités, organisés par la Région.

► Les comités techniques ouvrent la réflexion. Ils rassemblent les techniciens et les maîtres d'ouvrage ainsi que des membres du Collectif Vélo Île-de-France. Leur rôle : proposer et étudier les itinéraires et partis pris d'aménagement.

► Sur cette base, des comités de ligne sont ensuite réunis. Les comités de lignes sont les

instances décisionnelles du projet. Ils valident les propositions qui sont faites par les comités techniques (supports viaires et partis d'aménagement). Placés sous la présidence de la Région, ils rassemblent des représentants des maîtres d'ouvrage, des collectivités concernées et du Collectif Vélo Île-de-France.

La dynamique est en marche

En novembre 2020, la Région a initié la démarche en organisant un comité de pilotage de lancement, présidé par Valérie Pécresse, auquel était conviée la totalité des collectivités maîtres d'ouvrage. Quatre ans plus tard, le travail technique a été engagé sur l'intégralité des lignes de phase I avec la validation d'environ 460 km d'itinéraire. 210 km du VIF sont déjà en service et 210 km sont en travaux ou à l'étude pour un investissement régional de 45 millions d'euros. La Région a également élaboré un référentiel pour le jalonnement du réseau Vélo Île-de-France.

En avril 2024 :

210 KM

déjà mis en service

50 KM

en travaux

160 KM

à l'étude

45 M€

investis par la Région

» UNE CONFÉRENCE RÉGIONALE ANNUELLE POUR FAIRE LE POINT

Pour réunir toutes les parties prenantes à l'échelle francilienne, la Région organise une conférence régionale chaque année. L'objectif : faire le point sur l'avancement du projet dans ses différentes composantes.



© Île-de-France Mobilités

Qui fait quoi ?



Les maîtres d'ouvrage sont responsables de la conception et des travaux.

- > Les départements,
- > Les communes et leurs groupements,
- > Île-de-France Mobilités



La Région Île-de-France coordonne et cofinance le projet



Les autres partenaires apportent leur expertise.

- > Le Collectif Vélo Île-de-France
- > L'Institut Paris Region
- > Le Cerema ...

Un financement régional décisif

Pour soutenir la mise en œuvre du projet, la Région Île-de-France mobilise un budget exceptionnel de 300 millions d'euros. Panorama du dispositif.

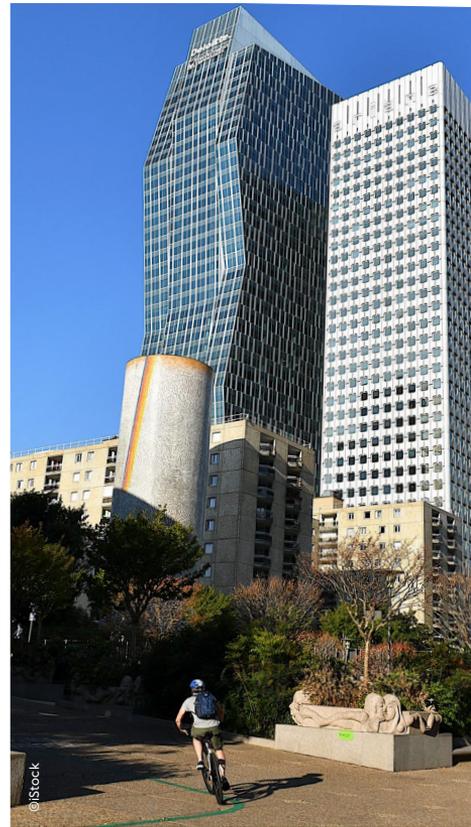
Qui peut bénéficier des subventions régionales ?

- Les collectivités territoriales limitrophes ou traversées par les axes du réseau Vélo Île-de-France
- L'État et les établissements publics
- Les titulaires d'un mandat ou d'une délégation de maîtrise d'ouvrage
- La RATP
- La SNCF
- ADP
- Les délégataires des précédentes catégories

L'accès aux financements est conditionné à la participation du maître d'ouvrage aux instances de gouvernance et à l'application du cahier des charges (voir pages IO-II).

Quelles actions peuvent être financées ?

- Les aménagements souples, légers, réversibles et préfiguratifs
- Les études et procédures induites
- Les travaux de réalisation ou d'amélioration d'un aménagement cyclable
- La résorption des coupures
- Les travaux d'implantation de signalisation verticale et directionnelle
- Les études de faisabilité et d'avant-projet
- Les dispositifs de stationnement
- Le suivi et l'évaluation
- Les services (études, investissements)



60 %
du montant des investissements peut être financé par la Région

UN DISPOSITIF COMPLÉMENTAIRE DU PLAN VÉLO RÉGIONAL

Les financements régionaux dédiés au réseau Vélo Île-de-France sont complémentaires de ceux du Plan vélo. Celui-ci accompagne les maîtres d'ouvrage sur le maillage local et finance jusqu'à 50 % des dépenses d'investissements.



Actions pouvant être soutenues

Plafond maximum de dépense subventionnable

Aménagements souples, légers, réversibles et préfiguratifs	200.000 € / km
Études et procédures induites	1 M€
Travaux de réalisation ou d'amélioration d'un aménagement cyclable. Résorption des coupures	1 M€ / km 10 M€ maximum par ouvrage d'art ou traitement de sécurité aux intersections
Travaux d'implantation de signalisation verticale et directionnelle	Signalisation horizontale : 100.000 € / km Signalisation verticale : 50.000 € / km
Études de faisabilité et d'avant-projet (ouvrages d'art et aménagements liés à la sécurité des cyclistes aux intersections)	1 M€
Dispositifs de stationnement	1.000 € par place 2.000 € par place pour le stationnement sécurisé (de type locaux collectifs ou box individuels)
Suivi et évaluation	4.000 € par point de comptage
Services (études, investissement)	50.000 € par équipement



Garantir la cohérence du projet

Pour fournir un cadre technique cohérent au réseau Vélo Île-de-France, la Région s'est dotée d'un cahier des charges ambitieux. Ses grands principes : sécurité, continuité et lisibilité.

Pour obtenir les subventions régionales, les maîtres d'ouvrages doivent suivre le cahier des charges. Celui-ci fixe les grands principes à respecter dans la mise en œuvre du réseau Vélo Île-de-France, sous forme de recommandations et de prescriptions. L'objectif : créer un réseau cyclable homogène, de ses caractéristiques techniques à son identité visuelle.

Des principes d'aménagement communs

Le cahier des charges précise les caractéristiques techniques des aménagements à prévoir. Il détaille notamment les différents types de pistes et leurs largeurs respectives : 2,20 mètres minimum pour une piste unidirectionnelle, et 4 mètres minimum pour une piste bidirectionnelle par exemple. Il couvre toutes les facettes du projet, de la continuité des tracés à la qualité du revêtement en passant par la sécurité des



cyclistes et les interfaces avec les piétons et les bus.

Pour appliquer le cahier des charges, les collectivités peuvent bénéficier d'un appui technique de bureaux d'études. Si les contraintes techniques sont trop importantes, un comité d'experts peut étudier les demandes de dérogation.

Le jalonnement, élément clé d'un réseau efficace

La Région a élaboré un cahier des charges du jalonnement du

VIF cohérent avec la charte de l'information voyageurs d'IDFM, comprenant des recommandations sur la signalisation horizontale et verticale. Ce référentiel de jalonnement du VIF doit être expérimenté sur quelques tronçons avant généralisation.

Réseau Vélo Île-de-France : les grandes étapes

Lancement du projet :

Novembre 2020

Étape 1

Les comités techniques
proposent des tracés
et aménagements
(voir page 6)

Étape 2

Les comités de ligne
affinent et valident
leurs propositions
(voir page 6)

Étape 3

Les collectivités
déposent leurs
dossiers de
subvention

Étape 4

La commission
permanente de
la Région valide
les subventions

Étape 5

La mise en œuvre
peut commencer :
études, acquisitions
foncières, travaux

Mise en service
des lignes programmées
en phase 1

2025

Comité de pilotage annuel

Il suit l'avancée du projet et fixe des priorités

La Région vous accompagne



TALENTS DU VÉLO 2021 :

La Région et le Collectif Vélo Île-de-France ont reçu le Grand prix du Jury et le prix «Le vélo favorise les territoires» pour le RER Vélo*, décernés par le Club des Villes et territoires cyclables.

*Le RER Vélo est devenu le réseau Vélo Île-de-France

CONTACTS :

Direction des transports d'Île-de-France :
directiondes transports@iledefrance.fr



Région Île-de-France
2, rue Simone-Veil
93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr

[f](#) RegionIleDeFrance
[x](#) iledefrance
[@](#) iledefrance